

## MOTION

**votée dans le cadre d'une journée de travail réunissant les syndicats et le Bureau de la Fédération**

### ACTION PUBLIQUE

Réunis ce jour, les syndicats et le Bureau fédéral de la Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés CFDT (FEP-CFDT) ont pris acte des réunions bilatérales organisées par le **ministère des Comptes et de l'Action publique** afin de dialoguer avec les organisations syndicales.

Ils attendent que ces réunions débouchent sur des négociations visant notamment à revaloriser le **pouvoir d'achat** des fonctionnaires, des agents de droit public et des maîtres délégués.

Ils estiment que le **gel du point d'indice**, le **report du calendrier PPCR**, la **réinstauration du jour de carence** ne sont pas des mesures socialement justes. Cela doit être corrigé, tout comme l'insuffisante compensation de l'augmentation de la CSG.

Les agents de droit public exerçant dans l'enseignement privé sous contrat ne bénéficiant pas des mêmes droits que les fonctionnaires ne veulent pas subir une « **double-peine** ».

Paris, le 21 mars 2018

*Cette motion est adressée au ministre des Comptes et de l'Action publique, au ministre de l'Education nationale et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.*

*Copie est adressée à l'Uffa-CFDT et à la Confédération CFDT.*